



CONSOMMER LOCAL 1/2

| Les contributions recueillies lors des marches exploratoires et des échanges avec les marcheurs mobilisés | Les arbitrages de la Municipalité | | | |
|---|---|--|----------------|------------------|
| | Déjà en place | Va être réalisé | Va être étudié | N'est pas retenu |
| <p>« Développer les marchés de plein air »</p> <p>Depuis 2022, la Ville s'attèle à redynamiser ses deux marchés de plein air :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le samedi sur la Place du Soleil, 2. Le mercredi sur la Place de la Lavande. <p>Cette stratégie de long terme porte aujourd'hui ses fruits ; en effet depuis cette année, le marché de la Place du Soleil accueille 4 nouveaux commerçants (dont un producteur labellisé par la Chambre d'Agriculture), portant à 9 le nombre total de marchands.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Traiteur réunionnais 2. Traiteur traditionnel 3. Primeur producteur /producteur de vin 4. Primeur 5. Vendeur de poulet rôtis 6. Poissonnier 7. Fromager 8. Ostréiculteur 9. Traiteur associatif cuisine africaine (prochainement) <p>Le marché de la Place de la Lavande, a également accueilli quelques nouveaux commerçants, notamment des ostréiculteurs, un producteur fruits et légumes et un traiteur réunionnais, venus renforcer la boucherie charcuterie « historique ».</p>  <p>Cependant, ces commerçants n'ont pu poursuivre leur participation au marché faute d'un chiffre d'affaire suffisant. Cela n'empêche pas la Mission « commerces » de la ville de poursuivre ses efforts pour poursuivre cette stratégie de redynamisation.</p> | <p>En partenariat avec la Chambre de l'Agriculture de l'Hérault, la Ville a décidé de créer un sein du marché du samedi un « carré de producteurs de pays ».</p> <p>Parallèlement la ville a mis en place un programme d'animations commerciales dans le but de générer du flux de clientèle :</p> <ul style="list-style-type: none"> → 05 octobre : Octobre rose → 16 novembre : Petit déjeuner avec les habitants → 14 décembre : Noël s'invite sur le Marché | <p>Le programme d'animations sera reconduit sur 2025, à raison de 4 ou 5 animations dans l'année.</p> | | |
| <p>« Accompagner les commerçants locaux à étoffer leur offre en terrasse. »</p> | <p>La place du Soleil a été incorporée dans le domaine public en 2023. Il est dorénavant nécessaire de structurer les conditions de son occupation commerciale par les terrasses de cafés et restaurants.</p> <p>Pour cela la Ville dispose de deux outils qu'elle va actualiser en partenariat avec les commerçants de la Place et l'association des commerçants « Dynamique Juvignacoise » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ∞ Le règlement d'occupation commerciale du domaine public ∞ La charte d'embellissement des terrasses. | | | |



CONSOMMER LOCAL 2/2

« Installer périodiquement un petit manège de quartier sur la place Saint Michel. »

Le flux des potentiels clients sur le secteur étant très faible, aucun forain ne s'est présenté pour implanter un manège sur la Place Saint-Michel.

Quant à la ville, elle ne peut réglementairement se substituer à l'offre privée et « subventionner » l'implantation d'un forain.

« Faire venir un petit marchand de glace type camion de glace qui déambule dans le quartier les week-ends, vacances scolaires ou en fin d'après-midi. »

Durant trois mois, de **juillet à septembre 2024**, la ville a facilité l'implantation de **cinq (5) foodtrucks** proposant une offre gourmande sur le parvis de l'Hôtel de ville, et la Place du Soleil.

Aucun foodtruck n'a souhaité poursuivre l'expérience, jugeant son chiffre d'affaire insuffisant donc non rentable.

Force est de constater que les clients ne sont pas suffisamment nombreux pour permettre à ces commerçants de vivre de leur activité.

Cette expérience pourtant portée avec dynamisme par la ville s'est révélée non concluante.

